

**Vœu présenté par F. de Massol et le groupe DPE
Portant sur La Petite Ceinture et sa sur-largeur
Entre le cours de Vincennes et la rue du Volga**

Conseil du 20^e arrondissement du 26 novembre 2019

Considérant le courrier du conseil de quartier Plaine Lagny, rédigé lors de sa réunion mensuelle du lundi 4 novembre 2019, adressé à la Maire du 20^e et à sa 1^{ère} adjointe, relatif à l'ouverture au public et à l'aménagement de la portion de la Petite Ceinture située entre le cours de Vincennes et la rue du Volga, dont voici le texte :

Madame la Maire, Madame la première Adjointe,

- *Considérant la volonté de la Ville de Paris et celle de la Mairie du 20^e de développer la végétalisation dans le 20^e arrondissement de Paris,*
- *Considérant la nécessité de créer des îlots de fraîcheur en plantant des arbres pour lutter contre les épisodes de canicule,*
- *Considérant le passé de zone maraîchère du sud du 20^{ème} arrondissement,*
- *Considérant le projet « Ouvrir au public une nouvelle portion de la petite ceinture », lauréat de l'édition 2019 du budget participatif, visant à viabiliser et ouvrir aux piétons la partie de la petite ceinture ainsi que la sur-largeur entre le cours de Vincennes et la rue du Volga tout en préservant la faune et la flore existante,*
- *Considérant que des projets similaires ont été réalisés dans des parties de la petite ceinture voisines : récemment dans le 12^{ème} arrondissement entre la villa du Bel-Air et la rue des Meuniers par exemple,*

Le Conseil de quartier Plaine-Lagny, lors de sa réunion du lundi 4 novembre 2019, vous demande de soumettre au conseil du 20ème arrondissement de Paris puis au Conseil de Paris les préconisations suivantes :

- *poursuivre la concertation avec le conseil de quartier et les habitants pour préciser les aménagements de ce site ;*
- *ouvrir au public et aménager la portion de la petite ceinture située entre le cours de Vincennes et la rue du Volga ;*
- *permettre un aménagement en lien avec le jardin de la gare de Charonne et la rampe d'accès vers le cours de Vincennes et en particulier sur le terrain accueillant précédemment le dépôt de bus provisoire de la RATP) ;*
- *ne réaliser sur ce site aucun projet immobilier mais réhabiliter et utiliser les bâtiments existants (gares de Vincennes et d'Avron);*
- *créer trois zones différentes :
 - *une « forêt » et une friche végétale sur la majeure partie du site afin de développer la biodiversité et de favoriser la faune et la flore locale,*
 - *une continuité pour les piétons entre le cours de Vincennes et la rue du Volga par la petite ceinture (côté Ouest) avec plusieurs accès,*
 - *un lieu de culture maraîchère pour les habitants et les écoliers du quartier en lien avec des lieux conviviaux;**
- *garantir la tranquillité des riverains et des usagers en prévoyant des horaires d'ouverture du site au public adaptés, des aménagements spécifiques utilisant la « prévention situationnelle » et des moyens de surveillance suffisants ;*

Considérant que ces souhaits correspondent parfaitement à ce que préconisent tant la Mairie du 20^e que la charte liant la Ville de Paris et la SNCF en termes d'aménagement de la Petite ceinture ;

Le Conseil du 20^e arrondissement demande à la maire de Paris de réaliser ces aménagements.